



Pau, le 13 décembre 2021

Temps partiel, enfin !

Avec un retard important par rapport aux années précédentes, la circulaire académique relative à la campagne de demande de temps partiel pour l'année scolaire 2022-2023, de droit ou pour convenance personnelle, est enfin parue. Vous trouverez sur le site du rectorat la circulaire, le formulaire de demande de temps partiel et le tableau de sur-cotisation. Pensez à vous renseigner auprès du secrétariat de votre établissement, les demandes de temps partiel ou de reprise à temps complet sont à déposer au secrétariat de direction avant le mardi 4 janvier 2022 afin de permettre l'instruction et la transmission des dossiers aux services de la DSDEN et de la DPE au plus tard le vendredi 7 janvier 2021.

Dans le même ordre d'idée, le rectorat va prochainement actualiser la circulaire sur le cumul d'activité, celle sur les aménagements de service, celle concernant les temps partiels thérapeutiques et mettre son site en conformité avec la nouvelle réglementation. Tout cela en dit long sur l'état des services, minés par l'accumulation des suppressions de postes de fonctionnaires depuis plus de 10 ans ; et nous n'avons pas tout vu : certain-e-s candidat-e-s à la présidentielle rivalisent d'ambitions sur le nombre de suppressions !

Le rectorat vient enfin, après plusieurs semaines de flottements, de recruter un nouveau DRH.

Salaire : exiger plus que jamais la revalorisation !

L'intersyndicale FSU-CGT-FO-SUD, conformément à ce qu'elle avait annoncé, a quitté la salle jeudi 09 décembre lorsque la ministre de la Transformation de la Fonction Publique a annoncé la poursuite du gel du point d'indice. Seuls les syndicats autoproclamés réformistes, CFDT et UNSA, ont accepté de poursuivre les négociations, se contentant visiblement d'une proposition de rehaussement des échelons qui du fait de l'inflation allaient se retrouver en dessous du SMIC au 01/01/2022. Vous trouverez le communiqué de l'intersyndicale au lien suivant : <https://fsu.fr/cgt-fsu-solidaires-arret-de-leur-participation-a-la-conference-salariale-dans-la-fonction-publique/>

La FSU, avec la CGT, Solidaires et la FA-FP, est signataire d'une tribune appelant à une véritable reconnaissance des agents de la Fonction publique, par le biais d'une augmentation générale des salaires. Pour soutenir cette tribune, signez la pétition « la reconnaissance des agentes et agents de la Fonction publique passe par une augmentation générale de leur salaire » <https://fsu.fr/petition-pour-une-veritable-reconnaissance-des-agent-es-de-la-fonction-publique/>

Nous profitons de cette actualité pour faire une mise au point sur les « revalorisations » de fin de carrière. Avant la mise en place du PPCR en 2017, le dernier échelon de la hors classe des certifié-e-s avait pour indice 783. Le nouveau dernier échelon de cette hors classe, mis en place au 01/01/21 a pour indice 821, soit 38 points de plus, ce qui correspond à environ 178 euros bruts mensuels. Mais, la réalité est plus subtile. D'une part il y a 9 points sur les 38 qui, correspondant à un transfert « prime-points » mis en place en 2017 et 2018, n'ont eu aucun effet sur le salaire, seulement sur la retraite. D'autre part, l'augmentation réelle de 31 points n'a pas été mise en place en une seule fois, mais progressivement, et au 01/01/2021 les collègues concerné-e-s ont eu les 15 derniers points (70 euros bruts mensuels).

Pour les agrégé-e-s il n'y a eu aucune revalorisation du dernier échelon de la hors classe, exceptés les 9 points de transfert « prime-points ».

Pour le bureau, Renaud Robert, secrétaire départemental.

De l'inclusion, avec toujours moins de moyens !

SEGPA déconsidérées

Le rectorat affirme que les effectifs constatés à la rentrée 2021 sont moins nombreux que prévu : les SEGPA de notre académie perdent des élèves (-134 élèves), et pour la rentrée prochaine le rectorat table sur une nouvelle diminution de 155 élèves. Outre le fait que les SEGPA n'ont pas nécessairement bonne réputation auprès des familles, il est clair que de son côté l'administration se satisfait de pouvoir regrouper les élèves en collège ordinaire. Nous devons recenser les collèges du département concernés par ce changement notable de pratique. Les chef-fe-s d'établissement disposent déjà des prévisions d'effectifs et peuvent les communiquer afin de préparer la rentrée prochaine.

UPE2A non financées

Il y avait des usages très différents d'un site UPE2A à l'autre, concernant les indemnités. Par exemple, certains collègues en charge d'une section UPE2A touchaient l'ISOE part modulable, d'autres une IMP... Le rectorat a décidé d'harmoniser les pratiques, de façon radicale. Il n'y aura dorénavant plus droit à l'ISOE part modulable. De plus, faisant le constat que ses caisses sont vides, le secrétaire général du rectorat vient de nous annoncer qu'il est dans l'incapacité de financer les 45 IMP nécessaires. La proposition actuelle du rectorat est donc de **ne plus financer aucune indemnité spécifique** pour ce travail ! Et d'après la DSDEN 64, il faudrait comptabiliser une quinzaine d'élèves non francophones sur un territoire, présents depuis moins d'un an pour ouvrir une UPE2A, sinon des séances d'AP peuvent suffire... ! Une fin de non recevoir pour des demandes d'ouvertures de dispositifs pourtant nécessaires.

ULIS surchargées

En moyenne, sur l'académie, on est à **14 ou 15 élèves par section, pour un seuil théorique à 10** ! Cela illustre une fois de plus le peu de volonté du ministère en termes d'aide sérieuse aux élèves à besoins particuliers. Il était probablement bien plus urgent de rendre 75 millions au ministère du budget ! L'obsession de la baisse des dépenses publiques au détriment du service public !

Suppressions de classes : le DASEN annonce la couleur !

Le document présenté par l'administration lors du CTA du 30/11/21 fait état d'une diminution totale de 232 élèves des effectifs dans les collèges et lycées publics de notre département.

Pour le moment nous savons que le DASEN a annoncé aux chef-fe-s d'établissement concernés la fermeture de 2 classes au lycée Jacques Monod de Lescar, et même chose au lycée St John Perse à Pau, une au lycée Fébus d'Orthez. Pourtant les chef-fe-s d'établissement demandaient le statu quo, voire l'ouverture d'une classe. Ainsi est la vision du dialogue de gestion de M le DASEN, qui n'hésite pas à modifier arbitrairement les effectifs prévisionnels annoncés par les établissements, afin de passer en dessous du seuil de 35 et fermer des divisions.

Les enseignant-e-s du lycée de Lescar ont demandé une audience, et seront reçu-e-s à la DSDEN 64 le 12 janvier. Elle/Ils ont déposé un préavis de grève ce jour là. Les fédérations de parents d'élèves sont prêtes à se mobiliser pour soutenir les enseignant-e-s.

Il faut dès maintenant demander à votre chef-fe d'établissement de vous communiquer les informations qu'il a reçues de la DSDEN, nous tenir informer et informer les fédérations de parents d'élèves. La DSDEN pourrait assurer donner des moyens supplémentaires, si la situation l'exige en juin ou juillet. Il faudra une vigilance forte en fin d'année scolaire afin de ne pas laisser les familles isolées face à l'administration qui, par le passé, a déjà montré son habileté à faire mariner les parents des élèves non affecté-e-s, en espérant qu'elles/ils finissent par s'évaporer ou se retournent vers le privé.

Ces prévisions actent la norme (de calcul) de 35 élèves en lycée et 30 en collège, ce qui est parfaitement inacceptable sur le plan pédagogique, éducatif et salarial.

Il va de soit que ces fermetures de classes, **actées en mars**, auront des conséquences sur les postes, même si quelques moyens supplémentaires sont octroyés en juin. Rappelons que l'an dernier nous avons déjà perdu 21 postes. Encore une fois il est à craindre que mesures de carte scolaire et autres compléments de service, vont tomber en nombre. La rectrice elle même s'interroge sur le fait de recevoir une enveloppe augmentée, alors que cinq nouveaux collèges vont ouvrir en Gironde !